

HAUTE GIRONDE
N°1966
DU 5 AU 11 DÉCEMBRE 2025

SAINT-CIERS ET SES ENVIRONS

21



Le Plan local d'urbanisme intercommunal est en cours d'élaboration depuis presque quatre ans.

© Photo NC

Vos contacts

JOURNALISTE

Nicolas CAMPITELLI
0557426654
0640113714
n.campitelli@haute-gironde.fr

CORRESPONDANTES

Cathy MUNIER
0660413800
muniercathy@hotmail.com

Agnès LOTIGIE-LAURENT
0650806272
agnes.lotigie@gmail.com

En bref

ST-CIERS-SUR-GIRONDE

Stage de danse

L'association Tak'Danser organise un stage de danses et une soirée pour les amateurs de danses de salon, samedi 6 décembre à la salle de spectacles. Ouvert à tout public, licencié ou non à un club de danses de salon. Session de Salsa portoricaine (niveau débutants) de 17h à 18h, suivie de Rumba (niveau débutants) de 18h à 19h, puis Rumba (niveau intermédiaire) de 19h à 20h. Repas type auberge espagnole puis soirée dansante ouverte à tous à partir de 21h30.

Permanences restos du cœur

L'association caritative Les Restaurants du Coeur tient des permanences dans la salle du conseil de 11h à 16h, les mercredis 10 décembre, 7 et 21 janvier, ainsi que les mercredis 4 et 18 février.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE

Urbanisme: la course d'obstacles

Quatre ans après son lancement, l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal fait face par des enjeux de conformité réglementaire.

Cette fois, c'est la bonne? Cela fait déjà presque quatre ans que la communauté de communes de l'Estuaire planche sur la fabrication de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H). Il a été mis en chantier par un vote du 14 mars 2022. Un long parcours administratif et politique, dont la pièce maîtresse, le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), a déjà été

débattu par les élus à deux reprises en conseil communautaire: en décembre 2023 et en juillet 2025.

Pièce maîtresse, car c'est le document qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la communauté de communes: en matière d'habitat, d'activités économiques, de zones naturelles à préserver...

La deuxième version du PADD a donc été soumise, comme il se doit, à la validation des services de l'Etat. Ces derniers ont tiqué sur plusieurs paragraphes, tous liés à un enjeu majeur de ce document d'urbanisme: la centrale nucléaire et l'accueil potentiel, si le site est sélectionné, d'une nouvelle paire de réacteurs (EPR2).

Un chantier colossal qui pourrait générer un afflux démographique et

économique important. C'est pourquoi la CCE prévoyait dans cette version l'accueil de 3 200 habitants supplémentaires à l'horizon 2035. Or, ce document doit être compatible avec les orientations du SCOT, c'est-à-dire l'échelon supérieur de l'aménagement territorial (lire page 8). Celui-ci prévoit quant à lui environ 1900 habitants supplémentaires. Une différence suffisante pour que la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) ne pointe rien de moins qu'un « risque d'illégalité majeure », obligeant les élus à revoter ce document.

Risque d'annulation

Les recommandations de la DDTM font apparaître la complexité et les nombreuses contraintes imposées

aux collectivités locales. Il faut justifier les besoins par des analyses « précises et chiffrées », une « étude d'incidence des impacts induits sur le territoire » par le projet d'EPR2, mais également d'une conformité à l'objectif « zéro artificialisation nette » (loi « Climat et résilience »). Si le PLUi-H était approuvé avec ces objectifs, il serait susceptible d'annulation par le juge administratif pour vice de compatibilité ».

La prévision est ramenée à l'ordre de 2200 habitants supplémentaires et, là encore sur recommandation de l'Etat, le texte prévoit que, « dans l'hypothèse où le territoire serait retenu, une révision du document d'urbanisme conjointe avec celle du SCOT sera nécessaire ».

Nicolas Campitelli



REIGNAC

De l'intérêt pour les métiers du nucléaire

Dans le cadre de la semaine de l'industrie, 78 personnes sont venues participer au job dating spécial industrie nucléaire organisé le 20 novembre par la communauté de communes de l'Estuaire. L'événement avait lieu au CFM de Reignac. Onze employeurs, tous liés à l'industrie nucléaire, sont venus présenter leurs entreprises et les métiers qu'elles intègrent aux demandeurs d'emploi. Toujours dans le cadre de cette semaine, le 22 novembre, des établissements de formation hébergés au CFM de Reignac organisaient une journée portes ouvertes. Le CFA industrie a reçu 31 candidats. Le CFA Estuaire a en ce qui concerne les métiers de la maintenance en environnement sensible, 101 personnes, qu'il s'agisse de scolaires ou de demandeurs d'emploi, ont été reçues au CFM pour ce coup de projecteur.

© Photo CCE

